

- Industrie Canada
- Agriculture et Agro-alimentaire Canada
- Le ministère du Développement économique et du Tourisme de l'Alberta
- Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural de l'Alberta

28. D'autres fonctionnaires et des groupes du secteur privé intéressés dans la mise en oeuvre du Protocole pourront être invités à participer de temps à autre, selon le besoin.
29. Le Comité de gestion se réunira une fois par année et selon le besoin.
30. Le Comité de gestion élaborera un plan d'action aux fins de l'exécution du présent Protocole d'entente.
31. Un rapport d'activité général sera présenté aux ministres signataires du présent Protocole d'entente.

GROUPES DE TRAVAIL

32. Le Comité de gestion pourra établir des groupes de travail pour élaborer et exécuter des éléments du plan d'action. Il est prévu de créer les groupes suivants dans un premier temps :
 - a) **Groupe de la planification stratégique.** Coordonner la planification du PPCE, de la SEIA et d'autres stratégies.
 - b) **Groupe des systèmes d'information et des renseignements sur les marchés.** Revoir les bases de données et les systèmes de communication et chercher des moyens d'améliorer et d'intégrer les systèmes, et d'offrir de meilleurs services au secteur privé et aux gouvernements. Revoir les système actuels de collecte de renseignements sur les marchés et mettre au point un système intégré qui permette d'inclure les renseignements obtenus de sources fédérales et provinciales.
 - c) **Groupe de la promotion du commerce.** Coordonner la planification, l'élaboration ainsi que l'exécution et la prestation de programmes et de services liés à la promotion des exportations ainsi qu'à la sensibilisation et à la formation des firmes albertaines à l'exportation.